Les Espaces Info Energie, un réseau de spécialistes à votre service

Un conseil gratuit, neutre et objectif sur la maîtrise de l'énergie, les bâtiments basse consommation (BBC), les énergies renouvelables, les chauffages performants.

Des conseillers proches de chez vous qui

- traitent vos demandes d'informations :
- vous apportent un conseil technique dans des cas simples ne nécessitant pas une étude particulière;
- vous orientent si nécessaire vers les organismes, les bureaux d'études ou encore les entreprises compétentes;
- vous fournissent une documentation adaptée.





Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt

GAÏA Energies - Tél. 03 84 21 10 69 contact@gaia-energies.org

Doubs

CAUE du Doubs - Tél. 03 81 82 04 33 caue25-info.energie@wanadoo.fr

Jura

AJENA Energie Environnement - Tél. 03 84 47 81 14 infoenergie.jura@ajena.org

Haute-Saône

ADERA - Tél. 03 84 92 15 29 adera.infoenergie@orange.fr

Dans le cadre du programme Effilogis, les EIE bénéficient du soutien de la Région Franche-Comté et de l'ADEME.

Les autres aides pour les particuliers

Les crédits d'impôt (équipements performants et énergies renouvelables)

Adressez-vous à votre centre des impôts.

L'éco-prêt à 0 % et le prêt à 0 %

Consultez le site internet www.ademe.fr/particuliers

Les aides de l'Anah

L'Agence nationale de l'habitat accorde des aides lors de la rénovation d'un logement. Plus d'informations : 0 826 803 939

Pour en savoir plus

Sur les différentes aides de l'État et des collectivités, vous pouvez contacter votre conseiller EIE.



Le programme Effilogis est initié par la Région Franche-Comté, mené en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec le soutien technique d'AJENA Energie et Environnement et la participation du réseau des Espaces Info Energie.

www.effilogis.fr

LA FRANCHE-COMTÉ, UNE RÉGION GRANDE PAR SES TALENTS

www.effilogis.fr









Particuliers, réduisez votre facture d'énergie!

Guide 2011 des aides aux particuliers











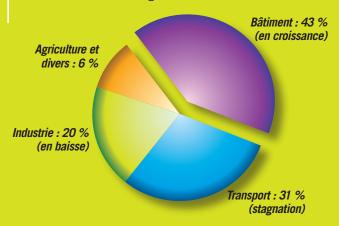


Le programme Effilogis est un dispositif d'aides aux particuliers, bailleurs sociaux, collectivités pour développer l'efficacité énergétique des bâtiments. Il vise à diviser par 4 les consommations énergétiques des logements existants et ainsi :

- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique;
- réduire les charges énergétiques des Francs-Comtois ;
- maintenir une activité et développer de nouveaux emplois qualifiés et durables dans le secteur du bâtiment.

Programme Effilogis

Consommation d'énergie finale en France



Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques.

Il consomme actuellement près de 43 % de l'énergie finale totale. Par ailleurs, il est responsable de 23 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Bon à savoir

L'audit énergétique se distingue du diagnostic de performance énergétique (DPE). Le DPE indique le niveau de consommation énergétique d'un logement à l'aide de l'étiquette énergie. L'audit énergétique apporte les préconisations détaillées des travaux à réaliser pour la basse consommation d'énergie.

Deux aides et un réseau de conseillers pour le Bâtiment basse consommation d'énergie (BBC)!

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE POUR RÉPONDRE À LA PERFORMANCE BBC RÉNOVATION

Pour qui?

Les particuliers de Franche-Comté, propriétaires ou bailleurs.

Pour quoi?

L'audit vous permet d'obtenir les **conseils personnalisés d'un thermicien** afin de vous aider à faire des choix adaptés grâce à :

- une étude de votre habitation •;
- des préconisations détaillées sur les travaux à réaliser ;
- deux scénarios de travaux avec des coûts estimatifs et des aides financières.

Comment?

Étape 1 : contactez gratuitement un conseiller de votre Espace Info Energie (EIE) pour formuler une demande d'aide à la Région Franche-Comté.

Étape 2 : si votre dossier est conforme, la Région Franche-Comté vous envoie un « Chèque audit Effilogis ».

Attention: seuls les bureaux d'études qui ont signé une convention avec la Région peuvent réaliser les audits énergétiques selon cette formule.

Étape 3 : choisissez le prestataire et faites réaliser l'audit dans un délai d'un an maximum après l'émission du « chèque audit Effilogis ». Étape 4 : à l'issue de sa prestation, le bureau d'étude vous fait un compte rendu et déduit le montant du « chèque audit Effilogis » de sa facture.

Combien?

Le coût global d'un audit est de 600 €.

La Région Franche-Comté et l'ADEME financent la part principale, soit 450 €.

Il vous reste donc **150 €** à régler directement au bureau d'études.

L'APPEL À PROJETS POUR DES RÉNOVATIONS DE LOGEMENTS BBC

Pour qui?

Les particuliers de Franche-Comté, propriétaires ou bailleurs.

Pour quoi?

Pour vous accompagner dans la **rénovation BBC-Effinergie** et ainsi diviser par 4 la consommation d'énergie de votre logement. Les opérations éligibles doivent :

- être en phase de conception, avant travaux,
- comporter une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'œuvre qualifiée.
- disposer d'un audit énergétique ou d'une étude thermique

Comment?

Étape 1 : consultez le dossier de candidature disponible auprès des EIE ou sur le site : www.effilogis.fr

Étape 2 : contactez votre EIE qui vous apportera des conseils pour constituer votre dossier de candidature et l'adresser à la Région Franche-Comté.

Étape 3 : la sélection des lauréats se déroule selon les conditions détaillées dans le règlement.

Étape 4 : le paiement est effectué en un seul versement , sur justificatifs de dépenses et de certification BBC-Effinergie.

Combien?

Pour les propriétaires occupants : subvention forfaitaire de 7000 € par opération sélectionnée, bonifiée de 1000 € à 5000 € des critères sociaux et de performance du bâtiment.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention forfaitaire de **3000 €** par logement, dans la limite de **15000 €** par opération sélectionnée **6**.

Pour plus d'information, consultez le site Internet www.effilogis.fr

Notes

• Les aspects étudiés sont :

- pour le bâti :
- isolation des parois et des ouvrants:
- ponts thermiques;
- étanchéité à l'air.
- pour les équipements :
- ventilation:
- chauffage et production d'eau chaude sanitaire;
- systèmes utilisant les énergies renouvelables :
- éclairage.

② sont exclus les particuliers dont le revenu fiscal > 30 000 € par part et par an.

❸ BBC-EFFINERGIE® est le label qui identifie les bâtiments basse consommation.

4 Le cumul des aides publiques ne pourra être supérieur à 80 % de l'assiette TTC des dépenses retenues.

Sous réserve d'approbation par la Commission permanente du Conseil régional de Franche-Comté. Guide des aides aux particuliers